



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS  
MUNICIPAL NO 02/2017 CONCERNANT UN CREDIT  
EXTRABUDGETAIRE DE 41'000.- POUR LA CREATION D'UN MUR DE  
SOUTÈNEMENT A LA PISCICULTURE DE MORRENS**

Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Analyse de la demande .....	2
3. Conclusion .....	2

## 1. Préambule

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de M. Yannick Hauser (Président) M. Luc-François Besson, Mme. Nicola Bigler et M. Christophe Ecknauer (Suppléant) a pris position sur le préavis 02/2017 concernant le crédit extrabudgétaire pour la création d'un mur de soutènement suite à un glissement de terrain à la pisciculture de Morrens.

## 2. Analyse de la demande

La commission des finances a pris acte du préavis 2/2017 début Juin et n'avait que quelques jours pour se prononcer sur cette demande de crédit non budgétée. Néanmoins au vu des arguments communiqués dans le préavis et au caractère urgent de la situation, lié notamment au risque d'effondrement du bâtiment de la SVPR, la demande de crédit est totalement justifiée.

## 3. Conclusion

Plusieurs devis ont été reçus et la municipalité à décider d'octroyer les travaux à l'entreprise Barbey SA pour un montant de 33'523.2 HT. De plus cette entreprise est spécialisée dans les travaux en rivière et est la moins chère.

Nous avons également relevé que cette dépense sera subventionnée à hauteur de 62% par la Direction Générale de l'Environnement. De plus la municipalité s'engage, comme la loi le permet, à demander une participation à la SVPR à hauteur de maximum 50% du solde (après déduction de la subvention de la DGE).

**En conclusion de ce qui précède, la commission des finances recommande d'accepter la demande de crédit extrabudgétaire de 41'000.- .**

Morrens, le 14.06.2017

Pour la commission des finances :

Yannick Hauser

Nicola Bigler

Luc-François Besson